L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 AVRIL 1892 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 19 AVRIL 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne. voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN, LUNDI.

Vente continuée—Par le Shérif au No 341 rue Decatur, le contenu d'un magasin de bijouterie.

Le chantier de marine à la Nouvelle-Orléans.

Voilà bien des années, déjà, que l'on s'occupe, à Washington, d'établir, sur les bords du Golfe du Mexique, un chantier de marine, pour la construction ou la réparation des navires—chantier qui servirait, en même temps, de port de refuge en cas de guerre, et de ravitaillement en cas de besoin.

Il y a là un vide très dangereux, qu'il faut combler, une nécessité qui s'impose. Les membres intelligents et réellement patriotes du Congrès, l'ont compris dès les premiers moments où la question a été agitée devant eux.

On sait quelle foule d'objections on soulève, constamment, dans les deux Chambres contre tout projet d'intérêt public, dont l'exécution doit entraîner une dépense quelconque, surtout, quand, derrière cet intérêt public, ne se cache pas un intérêt électoral. Il s'est donc dressé de formidables obstacles contre la construction du Dry dock proposé. Malgré toutes les oppositions, la nécessité d'un pareil établissement a été reconnue, et le projet, adopté en principe.

Restait à déterminer l'emplacement. Avec un peu de bonne foi et de bonne volonté, le choix n'était pas difficile à faire; il était même indiqué d'avance. Il suffit pour s'en apercevoir de jeter un coup d'œil sur la carte.

Pensacola, condamnée et abandonnée par les ingénieurs et les marins, et Galveston reconnue impossible, restait la Nouvelle Orléans, qui s'imposait par les avantages multiples qu'elle offre: sécurité complète contre les vents et les tempêtes; sécurité contre les bombardements par mer et les surprises d'une flotte; sécurité pour les navires en construction, en réparation et en ravitaillement, au milieu d'eaux aussi calmes que larges et profondes; sécurité par devant comme par derrière, grâce au pont auquel on veut adosser les bassins, et qui doit leur servir de rempart. Là est, en effet, l'immense supériorité du projet qui se compose de deux œuvres bien distinctes, également utiles, et qui, appuyées l'une de l'autre, se complètent et se consolident mutuellement.

On le voit; tout milite en faveur de cet emplacement. Les villes, les ports de la Vallée que l'on a consultés, s'y sont montrés chaleureusement favorables; tous les comités qui ont été chargés d'étudier la question, ont été du même avis. Quant aux motifs de rejet, on les cherche partout, on ne les trouve nulle part. Malheureusement, on a beau retourner le projet sur toutes ses faces, on n'y trouve qu'un grand intérêt public; pas moyen de se faire de son exécution un capital politique; donc il faut s'y opposer à toute force. Ne pouvant revenir sur des discussions prises et connues de tous, on en retardera, autant que possible, la mise à exécution. La grande raison invoquée, c'est l'économie. Ne se croit on pas envoyé à Washington par ses commettants, pour être le chien de garde du Trésor? Il est bien vrai que l'on jette les millions à la pelle, pour pensionner des vétérans dont une partie n'existent plus, dont bon nombre même n'ont jamais existé. Leur budget annuel s'élève à près de cent quarante millions; on irait, à la rigueur et sans murmurer, jusqu'à deux cents millions de dollars—un milliard de francs. Il faut bien grossir l'armée de ses électeurs et entretenir leur zèle, mais on refusera deux cent cinquante mille dollars, pour un travail qui dotera l'Union d'une institution de premier ordre, de première nécessité, qui lui fait absolument défaut.

Telle est la logique de certains vertueux législateurs, et nous avons à l'avouer avec douleur. Ils finissent, souvent, par avoir raison de leurs collègues qui, gourmandés, rabroués par eux, craignent de passer pour des dilapidateurs de la fortune publique, et se hâtent de refermer le trésor à double tour.

Heureusement, le bill n'est pas rejeté, il n'est que retardé; il doit, bientôt, revenir sur l'eau, à propos des allocations pour la marine, laquelle y est directement intéressée. C'est, peut être, au point de vue de la défense des côtes, le travail le plus important, le plus urgent à accomplir. Il n'est pas possible qu'on l'ajourne indéfiniment. La situation des Etats-Unis a bien changé, depuis une dizaine d'années. A tout moment, nous voyons surgir des occasions de conflit avec l'étranger—soit du côté de l'Europe, soit du côté de l'Amérique Centrale ou de l'Amérique du Sud. M. Blaine en sait quelque chose, lui qui, par deux fois, pendant qu'il dirigeait le département des relations extérieures, a eu maille à partir avec certaines Républiques turbulentes des côtes du Pacifique, et ne s'est pas toujours tiré d'affaire avec le plus grand honneur. On se rappelle certaine démission qu'il a été obligé de donner, parce qu'ayant un peu trop relevé la tête et pris un langage un peu trop hautain, il n'avait, derrière lui, rien de ce qu'il lui fallait pour maintenir ses prétentions. On frémit à la pensée d'un conflit avec une puissance de premier ordre—non pas, certes, qu'il y ait à craindre une descente. A quoi bon, quand une flotte peut, en se promenant rapidement le long des côtes, les bombarder les unes après les autres—et y semer la ruine?

N'oublions pas que les distances sont, aujourd'hui, presque supprimées; que, grâce aux canons à longue portée, il est possible, de la haute mer, de ravager impunément d'immenses places fortes et des villes aussi commerçantes que populeuses?

Espérons donc que la Chambre reviendra sur son vote récent, et comprendra mieux, cette fois, les intérêts du pays qu'elle a à défendre.

Pas d'augmentation de Taxes.

Les électeurs, appelés aujourd'hui à se prononcer sur l'amendement constitutionnel relatif à la dette de la ville, doivent bien se rappeler que cet amendement n'amènera aucune aggravation dans l'impôt.

Nous en avertissons nos lecteurs, car nous savons qu'on a cherché à répandre une opinion contraire.

L'amendement, qu'on ne l'oublie pas, ne propose aucune augmentation de taxes: il effectuera, au contraire, une réduction de l'intérêt de la dette capitalisée.

Nous espérons que tous les électeurs accorderont leurs suffrages à cet amendement qui est destiné à alléger le fardeau public.

Un imbécile, à un homme d'esprit:

—Je voudrais bien savoir pour quelle raison vous ne causez jamais avec moi?

—Vous le voulez! Eh bien! la voici: quand vous n'êtes pas de mon avis, ça m'afflige pour vous; et quand vous en êtes, ça m'inquiète pour moi!

L'ELECTION.

Nous voici enfin au grand jour de l'élection. Nous n'avons pas souvenance d'une campagne politique aussi ardente, aussi implacable, aussi remplie de péripéties inattendues que celle que nous venons de traverser.

Pour la première fois, le parti démocratique s'est irrémédiablement divisé; pour la première fois, il se présente aux électeurs de l'Etat, pour les fonctions de Gouverneur, avec deux candidats rivaux.

L'ennemi commun semble avoir disparu à tous les yeux; ce sont des frères qui luttent impitoyablement les uns contre les autres. Le fait est déplorable, mais le sort l'a voulu. On sait que toutes les combinaisons de nos politiciens ont échoué devant l'acharnement des factions.

Tant pis.

Il ne nous reste plus qu'à envisager de sangfroid les événements qui vont s'accomplir. M. McEnery et M. Foster ont des partisans qui les soutiendront à outrance. En tenant compte des voix annulées intégralement par le Comité de Sept dans trois polls de la Nlle-Orléans, à cause de fraudes partielles commises par les deux factions, une forte majorité semble être assurée ici à M. McEnery, tandis que dans les campagnes M. Foster obtiendra probablement un vote supérieur à celui de son adversaire.

Pour les élections municipales, chacun votera à sa guise. Il y a d'excellents noms sur les différents tickets. Nous ne serions pas étonnés que le maire Shakspeare, qui s'est conquis parmi nous une légitime popularité, fût réélu d'emblée, malgré la force redoutable de son concurrent, M. Fitzpatrick.

Le présent contrôleur, M. Otto Thoman, un excellent fonctionnaire, sera probablement maintenu à son poste.

Pour la place d'avocat de district, M. Ch. J. Théard, un des jeunes avocats les mieux posés du barreau de la Nouvelle-Orléans, sera un rude concurrent pour M. Butler qui figure sur le ticket dit régulier.

Il y a bien d'autres noms que nous pourrions signaler et qui se recommandent aux électeurs. Mais ce serait œuvre inutile, chaque votant ayant déjà, nous en sommes persuadé, fixé ses choix et arrêté sa liste de candidats.

Il est peu probable que la paix soit troublée aujourd'hui au cours de l'élection. Rien, absolument rien ne motiverait des désordres, et si malheureusement ils se manifestaient sur un point quelconque, la police saura sans doute les réprimer avec autant de vigueur que de promptitude.

Que chacun vote tranquillement, que la fraude soit scrupuleusement écartée des polls, que le dépouillement du scrutin se fasse avec honnêteté, et que tout le monde se soumette ensuite à la volonté exprimée par la majorité.

C'est là peut être un vœu banal et de convention, mais nous espérons fermement qu'il s'accomplira, à moins que les citoyens de la Nouvelle-Orléans n'aient plus souci de l'honneur de l'Etat.

L'Amendement relatif à la Dette de Ville.

On va se passionner beaucoup, aujourd'hui, à propos de l'élection des différents candidats aux emplois du gouvernement de l'Etat et du gouvernement de la ville. Soit; mais il y a, à notre sens, un vote bien plus important encore, et d'où doit, en grande partie, résulter le rétablissement de l'équilibre financier de la Nouvelle-Orléans. Nous voulons parler de l'adoption de l'Amendement relatif à la Dette de Ville.

Nous avons, en dehors des bons à prime auxquels il n'est pas question de toucher, une foule de bons de nous ne savons combien de dénominations qui portent un intérêt ruineux—ceux-ci, de 5; ceux-là, de 6; d'autres, de 7 pour cent. Il y en a même de 8 pour cent. Nous ne connaissons pas de ville qui, étant chargée d'un pareil fardeau, n'ait tenté avec succès, de l'alléger, au moyen d'une conversion et d'une réduction des intérêts au moins à 4 pour cent.

Tel est en effet, l'objet de l'amendement soumis aujourd'hui au vote, des citoyens de la Nouvelle Orléans.

On a exprimé, nous ne savons pourquoi, certaines craintes à cet égard; on a cru qu'il en pourrait résulter une augmentation de taxe. C'est là une grossière erreur c'est précisément le contraire qui doit avoir lieu, et il est facile de le démontrer. Outre que cette consolidation de presque tous les bons simplifie singulièrement la dette, et en rend le service plus facile et moins coûteux, la réduction générale à 4 pour cent, sur un total de $9,000,000 fera baisser la taxe destinée à payer les intérêts, de $175,000, par an, au bas mot. Cette différence de $175,000, est reversible sur le fonds des écoles et sur celui des améliorations. Il doit donc en résulter, dans un prochain avenir, un allégement des taxes qui sont destinées à pourvoir à l'entretien de ces deux départements. On voit bien clairement les raisons qui engagent l'électeur à voter en faveur de l'amendement; on n'en aperçoit aucune qui le fasse rejeter.

Nous espérons donc voir aujourd'hui nos concitoyens voter en masse:

Pour l'amendement relatif à la dette de la ville.

QUE VEUT DIRE CELA?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire:

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'été, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,
ATLANTA, GEO.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 16 avril:

Nous n'avons pas eu, la semaine qui vient de s'écouler, les pluies abondantes que nous avions prédites; il n'y a eu qu'une ondée, suffisante pour rafraîchir l'air et abattre la poussière. Il y a trop de sécheresse; dans certaines parties de la basse Louisiane, il n'est pas tombé une goutte d'eau, depuis plus d'un mois.

En dépit de cette sécheresse, la canne a assez bien poussé, depuis quelque temps; mais il n'a pas fait, cette semaine, aussi chaud que nous pouvions le désirer.

Le maïs supporte le froid mieux que la canne, il croît plus rapidement. Nous avons, à l'heure qu'il est, de bonnes raisons pour compter sur un rendement abondant.

Les planteurs riziers ne se sont pas hâtés de semer leur grain. C'est une plante tendre, à laquelle il faut plus de chaleur que nous n'en avons eu.

Par la même raison, les planteurs de coton ont, également, attendu.

Si nous avons eu de la chaleur, cette semaine, nous aurons de meilleures nouvelles à donner, dans notre prochain numéro.

Récolte de sucre et de riz de la paroisse d'Orléans:

Les environs de la Nouvelle Orléans sont tellement voués au jardinage, qu'il y reste peu de terrain pour la culture de la canne et du riz. La paroisse s'étend à environ 15 milles au-dessous du ferry de la rue du Canal, sur la rive ouest du fleuve; mais elle ne compte que très peu d'habitations sucrières et rizières en exploitation; quatre, en tout, croyons-nous.

La plus éloignée, en descendant le fleuve, est Beka, propriété de M. Victor Réaud, et dirigée par son fils, M. Geo. Réaud. Elle a 100 acres de bon plant, 125 de souches de première année, 170 de 2me année, 30 de 3me année—le tout en bon état. L'an dernier, a fait 440,000 livres de sucre, contre 850,000, en 1890, avec la même quantité de cannes. Sa moyenne n'a été que de 10 tonnes, l'acre; celle du rendement en Stanton, à MM. Milliken et Rutledge, a perdu beaucoup, l'an dernier, par l'inondation, et n'a pas fait de sucre. sucre, de 135 livres, la tonne.

Elle a, cette année, 550 acres de bon plant, dont 300 de l'automne dernier, 20 acres de souches, et va semer 51 acres de pois et un peu de maïs. En 1890, Stanton avait fait 1,600,000 livres de sucre; la même année, avait installé de nouvelles machines, y compris un moulin à cinq cylindres, un vacuum pan de huit pieds, deux centrifuges Weston, des presses-filtres. Elle peut, ainsi, rouler 200 tonnes par jour, et faire ses 30,000 livres de sucre en 24 heures.

Orleans, qui était prospère avant que la sucrerie n'eût été incendiée, a été louée par le propriétaire, M J Flatters, à M. H. S. Wilkinson, planteur rizier bien connu, qui habite la Nouvelle Orléans et exploite une autre habitation rizière, beaucoup au-dessus de la ville.

L'habitation est dirigée par un fils de M. M. A. Wilkinson, de Myrtle Grove. Nous y avons constaté, il y a 15 jours 153 acres de riz; il y en aura 425 acres en tout.

Aurora, au vénérable P. E. Trudeau, et dirigée par M. Paul St-Martin, a 80 acres de plant, mis en terre, tout récemment; pas de souches, par suite des pertes qu'a occasionnées la crevasse Ames; mais a 75 acres de maïs. En 1890, Aurora avait fait 180,000 livres de sucre open kettle.

—Nous avons reçu, dit le *South*, d'Iberville, du major Tom Gourrier, un échantillon d'herbe fourragère, dite "Timothée", qui paraît vigoureuse; elle semble pouvoir venir à merveille, dans notre paroisse.

—M. Bergeron, qui dirige l'habitation Avery, paroisse St-Jacques, a tué un noir du nom de Butler, en cas de légitime défense.

—L'usine centrale du Bas Terrebonne a offert le taux de neuf dixièmes d'un cent, la livre, pour raffiner le sucre. On croit que les planteurs accepteront ces conditions, à l'unanimité.

—L'habitation Pike's Peak, achetée récemment par MM. Graugnard, de St-Jean-Baptiste, portera désormais le nom de Flora. On y a ouvert un grand magasin d'articles variés.

—Nous trouvons dans une dépêche de Philadelphie, les détails suivants sur le "trust" du sucre:

Il paraît, d'après les informations que nous recevons de grandes maisons de Philadelphie qui font un énorme commerce de sucre, que le "Trust" en question commence à s'alarmer de la guerre que lui font les marchands d'épicerie en gros, dans tout le pays, et, spécialement, ceux de Philadelphie et de New York. Les grocers ont de gros intérêts dans les raffineries que l'on se propose de fonder, ici, et à Staten Island, Jusqu'ici, la puissante corporation a bien voulu condescendre à offrir aux chefs du mouvement un tableau de remises et réfactions qui leur permettra, s'ils veulent entrer en arrangement, de faire un petit bénéfice sur les sucres qu'ils manient.

Un meeting secret des "grocers" importateurs a eu lieu, en vue de décider si l'on accepterait ou si l'on rejetterait la proposition. Jusqu'ici, on n'a encore rien résolu. Les marchands de Philadelphie reçoivent, de toutes les parties de l'Union, de nombreuses lettres, dans lesquelles on leur conseille de continuer la guerre. On leur affirme dans ces lettres qu'ils seront soutenus par les marchands de Chicago, de Cincinnati, de la Nouvelle Orléans, de St Paul, de Denver, et par tout le gros commerce et les villes de fabrication.

Un journal du matin dit: D'après des informations certaines, nous pouvons affirmer que, depuis qu'il est question de présenter au Congrès un bill, en vue de rappeler le tarif sur les sucres raffinés, il y en sur le capital de la "American Sugar Refining Co." une baisse de plus de $9,000,000. La valeur actuelle des propriétés du Sugar "Trust" est d'environ $35,000,000; ce qui donne un bénéfice net de près de 73,8 pour cent.

—Nous lisons, dans le *Shipping and Commercial List*, de New York:

Le Congrès aurait tort de se trop hâter de voter la proposition, tendant à abolir le droit sur les sucres raffinés. On dit que l'agitation a été provoquée par le désir de procurer au monopole de gros bénéfices. Le changement découragerait la concurrence; c'est là, précisément, ce que voudrait faire le monopole. On va construire une nouvelle raffinerie indépendante, et l'on songe à en fonder d'autres. Tous ces projets tomberaient dans l'eau, si le Congrès prêtait la main à cette manœuvre. Le monopole aime mieux lutter avec l'étranger, qu'avec ses formidables rivaux de l'intérieur.

On affirme qu'il y a entente entre le monopole américain et les grandes raffineries de l'Allemagne. Si le fait est vrai, l'abolition d'un droit d'un demi cent, la livre, profiterait au "Trust" et tuerait toute concurrence. Nous avons besoin de plus nombreuses raffineries. Le Congrès ferait bien de se livrer à une enquête, avant de prendre une résolution.

Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

L'esprit d'autrefois:

Lady Cartwright, femme du vice-roi d'Irlande, disait, un jour, à Swift:

—L'air de ce pays est bon.

—De grâce, lui répondit Swift en se jetant à ses genoux, ne dites pas cela en Angleterre, on y mettrait un impôt.

L'empereur Guillaume se propose, paraît-il, de chasser la baleine. Il veut être le premier à harponner le monstre.

Comme on lui représentait le danger de ce duel d'un nouveau genre, il se serait écrié:

—Moi seul et cétacé.

Dans un bureau de poste, une brave femme vient toucher un mandat.

—Avez vous des pièces pour justifier de votre identité? demanda l'employé.

—Oui, monsieur, répond la destinataire du mandat, en ouvrant son porte-monnaie, j'ai quatre pièces de un franc et une pièce de cent sous.

Les rhumatismes et les catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

TÉLÉPHONE............479.
F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 175 RUE DU BAYOU, Près Remparts.
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1an

TO-KALONI TO-KALONI
Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 juil—

Avis

Relatif à la fermeture des Buvettes pendant l'élection qui aura lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, le MARDI, 19 avril 1892.

BUREAU DU SHERIF CIVIL De la paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 18 avril 1892.

L'ATTENTION DE TOUTES LES PERSONNES ayant des buvettes, ou lieux où se débitent des liqueurs, est appelée à la section 29 de l'acte 101 de la session extra de 1877 ainsi conçue:

"Qu'il soit de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir de chaque assesseur, enregistreur et shérif ou commissaire d'élection, le jour de l'élection, de fermer tous les salons où l'on boit, lieux où se débitent des spiritueux des grogs au verre, à la bouteille ou au galon, situés dans un rayon de deux milles de tout poll; et arrêtera et emprisonnera jusqu'après la fermeture des polls toute personne qui refusera de fermer tels lieux où se vendent des liqueurs alors qu'elle en aura reçu l'ordre par l'un d'eux; et toute personne qui vendra secrètement ou autrement ou qui donnera à toute personne le jour de l'élection une liqueur enivrante quelconque au verre, à la bouteille ou au gallon, en deçà d'un rayon de deux milles de tout poll sera coupable d'un méfait, et sur la preuve de sa culpabilité sera punie d'une amende de pas moins de $50 pour chaque infraction séparément.

Toutes les personnes possédant des buvettes ou autres lieux où se vendent des liqueurs et auxquelles la section qui précède peut s'appliquer, sont requises de fermer leurs établissements durant l'élection qui aura lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, le MARDI, 19 avril 1892, et sont invitées à strictement se conformer à la susdite loi.

CHS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio chargé de la promulgation des retours de la paroisse d'Orléans.
GEORGE W. FLYNN,
Surintendant de l'enregistrement.
19 avril—1f

Avis au Public.

Nouvelle Orléans, 15 avril 1892.

A la requête de mes amis, j'ai décidé de me présenter aux prochaines élections, comme candidat au poste de Recorder pour les Premier et Quatrième districts.

Respectueusement,
M. S. BRINGIER,
No 523 rue Baronne.

P. S.—Toutes les personnes résidant à la Nouvelle Orléans, aussi bien dans le bas que dans le haut de la ville, ont le droit de voter pour élire le Premier Recorder. 16 av—16 17 19

JULIUS WEIS,
186 Rue de la Commune,
NOUVELLE ORLÉANS.
CHANGE ETRANGER, ETC.
GILBERT M. GREEN, Gérant.
Achète et vend des comptes de change, fait des transferts télégraphiques entre ce pays et l'Europe, donne aux voyageurs des lettres de commerce et de crédit, ainsi que des traites sur LAZARD BROTHERS & CO, Londres. LAZARD FRÈRES & CIE, Paris, et à des correspondants dans toutes les villes du monde.
10avril—sam mer

$500 de Récompense!
Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie du foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales de Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez E. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle Orléans, Lne. 1er oct—1an VetC

Pilules contre-stimulantes de
RASORI.
Le célèbre remède italien
Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.
Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies du foie, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.
A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.
Prix: 50c. le flacon.
BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.
Seuls agents aux Etats-Unis
14janv

$250
Achèteront un PIANO NEUF à
7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD
& CIE, Limitée.
PIANOS ET ORGUES

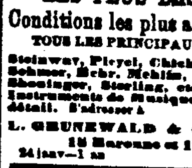

LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!
Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin, Fisher, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24janv—1 an Nlle-Orléans.

DENTISTES.
C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de bouche [illegible] le ressort de leur art. [illegible]

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 116 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRÈS DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1890.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

Avis.
Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Punaisicide Liquide—Bed Bug killer and Egg Destroyer. Toutes ses bouteilles portent sa propre signature. 18 août—

PAR RÉSULTATS
NON
PAR PROMESSES
QUE SONT CONNUS NOS
VÊTEMENTS
Notre ville est une grande ville, et il y a probablement des milliers qui n'ont jamais acheté leurs Vêtements chez
LEON GODCHAUX.
Ne nous jugez pas par promesses!
Considérez plutôt les résultats!
Comme une preuve éclatante de cette assertion nous montrons à
$8, $10, $12, $15, $20
UN STOCK DE
COMPLETS DE PRINTEMPS!
Qui, comme coupe, le genre élégant, le travail fini et le service réel n'ont jamais été égalés.
Quand dans le doute de savoir où acheter, rappelez vous que les faits sont avec nous.
81 à 85 rue du Canal.

VENEZ VOIR
A quel bon marché nous vendons les beaux pianos sauvés de l'incendie!
PHILIP WERLEIN,
156 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet.
21 fév—3m—dim.mar.jeu

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHENIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W.B. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
jan 92—1 an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	2,161,093 47
Surplus net	1,643,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,643,761 24
Actif brut	5,806,754 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police qui ne peut affecter une grande conflagration.
Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser
JAMES PREVOST, Agent,
125 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév—1 an—dim

FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.

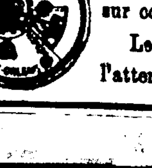

Montres soigneusement réparées et mises en parfait état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.
Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.
1er sept 91—1an

LEON GODCHAUX 81-85 CANAL ST. NEW ORLEANS LA.
Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.
—NOS—
VÊTEMENTS
—DE—
PRINTEMPS
SONT PRETS MAINTENANT.
Prix plus réduits que jamais, $8.00 le complet pour messieurs; $2.00 pour garçons.
1er déc 91—1 an—dim mer ieu

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire. J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov.—91—1 an

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
—Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que pour ceux de simple largeur.
On ne sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées de venir voir les spécimens de notre travail.
LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 15sept1891—1an—DiMaJ

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 17 mars 1892.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 26 février 1892, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'avril 1892 savoir:

Le Mardi, 19 Avril, A. D. 1892.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir:

1° Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ci-après désignés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années savoir:

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième, du Cinquième, du Sixième et du Septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward de la ville de la Nouvelle Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite) de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième, du Quatorzième, du Seizième et du Dix-septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans de la paroisse d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.
Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.
Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.
Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.
Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.
Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.
Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.
Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.
Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.
Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.
Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.
Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième wards—Un Représentant.
Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes publics et un Surintendant de l'Education Publique, tous pour le terme de quatre années.

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, un Avocat de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier et un Constable pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, un Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier pour la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Coroner, un Enregistreur des Transferts de Propriétés et un Annotateur des Hypothèques, tous pour le terme de quatre années.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale, à sa dernière session régulière tenue en 1890, a adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de cet Etat, lesquels, en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Attendu que ces amendements ont été indiqués clairement et pleinement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, publiée dans chaque paroisse de cet Etat, à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés; et après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit:

Premier Amendement proposé.

BILL DU SÉNAT NO 110.

"Résolution conjointe proposant un amendement à la Constitution pourvoyant à la conversion de la dette capitalisée de la Ville de la Nouvelle-Orléans autre que les bons à prime, en bons de quatre pour cent, pourvoyant à une taxe spéciale de un pour cent pour le paiement de la dette capitalisée de la ville, et exemptant les dits bons de quatre pour cent de toute taxe; et de plus autorisant ladite ville à assumer et payer telles réclamations non soldées du Conseil de Direction des Ecoles des dites ville et paroisse, qui seront trouvées être équitablement dues par les dits bons, "approuvée le 8 juillet 1890."

Tous les électeurs votant à la dite élection, pour le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots: "Pour l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle Orléans"; et tous les électeurs votant à la dite élection contre le dit amendement, mettront sur leurs bulletins les mots: "Contre l'Amendement de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans."

Second Amendement proposé.

"RÉSOLUTION CONJOINTE DE LA CHAMBRE No 21."

Proposant de soumettre aux électeurs de l'Etat un amendement à l'article deux cent vingt-neuf de la Constitution de 1879, relatif à l'instruction Publique.

Tous électeurs qui désirent voter pour ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots: "Pour l'amendement à l'Article 229 de la Constitution" et tous électeurs qui désireront voter contre ledit amendement écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots: "Contre l'amendement à l'Article 229 de la Constitution."

Troisième Amendement proposé.

BILL DE LA CHAMBRE NO 214.

"Un Acte pourvoyant à la soumission aux électeurs de l'Etat pour son adoption ou son rejet, un amendement de la Constitution de l'Etat en y insérant "un article sur les Levées, les Ecoles, les Charités, les Pensions, le Drainage, les Loteries et le Fonds Général".

Tous électeurs qui désireront voter pour le dit amendement, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots: "Pour l'amendement des Levées, des Ecoles, des Charités, des Pensions, du Drainage, des Loteries et du Fonds Général"; et tous électeurs qui désireront voter à ladite élection contre le dit amendement, écriront ou imprimeront sur leurs bulletins les mots: "Contre l'amendement des Levées, des Ecoles, des Charités, des Pensions, du Drainage, des Loteries et du Fonds Général."

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, 19 avril, A. D. 1892,

(c'est-à-dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures de l'après-midi, dans la ville de la Nlle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la ville de la Nlle-Orléans, pour élire tous les officiers ci-dessus mentionnés, et pour recueillir le vote des électeurs de la dite ville et paroisse sur les amendements ci-dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à leur session régulière de 1890, et sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle qu'en a faite le secrétaire d'Etat et ont été dûment promulgués, ainsi que l'ordonne la Constitution.

CHAS W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio returning officer de la paroisse d'Orléans.
19 mars—au 19 avril

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies
Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 282 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol
13 déc 91—1 an

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS;
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
22 RUE TCHOUPITOULAS.

Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET REMPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison Fraisst, Paris, dé. rue des Lombards. Téléphone 726.
Eau de Ninon de L'Enclos........$2 00
Crême " par boîte........1 50
Poudre "........1 50
[illegible]—1 an Dim Mar Jeu

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
24 a 90—1 an—dim mar ven

COMITE DE PAROISSE,
PARTI DEMOCRATE REGULIER,
PAROISSE D'ORLEANS,
NOUVELLE-ORLEANS, 13 AVRIL 1892.

Ticket Régulier Démocrate.

POUR GOUVERNEUR,
S. D. McENERY,
DE OUACHITA.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
ROBT. C. WICKLIFFE,
DE OUEST FELICIANA.

POUR AVOCAT-GENERAL,
E. W. SUTHERLIN,
DE DE SOTO.

POUR AUDITEUR,
O. B. STEELE,
DE UNION.

POUR TRESORIER,
GABRIEL MONTEGUT,
DE TERREBONNE.

POUR SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE,
J. V. CALHOUN,
D'ORLEANS.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
L. F. MASON,
DE CONCORDIA.

Officiers Municipaux.

Pour Maire—John Fitzpatrick.
Pour Trésorier—Charles H Schenck.
Pour Contrôleur—Charles R. Kennedy.
Pour Commissaire des Travaux Publics—Peter Farrell.
Pour Commissaire de Police et des Edifices Publics—C. Taylor Gauche.

Recorders.

Pour Recorder Première Cour de Recorder—E. S. Whitaker.
Pour Recorder, Deuxième Cour de Recorder—A. E. Moulin.
Pour Recorder, Troisième Cour de Recorder—A. F. Michel.
Pour Recorder, Quatrième Cour de Recorder—John L. Smith.
Pour Recorder, Cinquième Cour de Recorder—W. E. Willett.

Officiers de Paroisse.

Pour Avocat de District—Charles A Butler.
Pour Greffier de la Cour Civile de District—A. V. Flotte.
Pour Greffier de la Cour Criminelle de District—W. J. Mc[illegible].
Pour Shérif Civil—Victor Mauberret.
Pour Shérif Criminel—Remy Klock.
Pour Annotateur des Aliénations—Hugh Cain.
Pour Annotateur des Hypothèques—Joseph Batt.
Pour Coroner—Dr C. L. Seeman.

Juges de Cours de Cité.

Pour Juge de la Première Cour de Cité—J. Paris Childress.
Pour Juge de la Deuxième Cour de Cité—Ernest Morel.
Pour Juge de la Troisième Cour de Cité—Wm H. Seymour.
Pour Juge de la Quatrième Cour de Cité—Léon L. Labatt.

Greffiers de Cours de Cité.

Pour Greffier de la Première Cour de Cité—Rudolph Huft.
Pour Greffier de la Deuxième Cour de Cité—Charles Causa.
Pour Greffier de la Troisième Cour de Cité—Charles H. Brownlee.
Pour Greffier de la Quatrième Cour de Cité—Louis T. Stanig.

Constables de Cours de Cité.

Pour Constable de la Première Cour de Cité—William Nelson.
Pour Constable de la Deuxième Cour de Cité—P. Ad. Fortier.
Pour Constable de la Troisième Cour de Cité—L. C. Murphy.
Pour Constable de la Quatrième Cour de Cité—F. P. Sala.

Sénateurs d'Etat.

Premier District Sénatorial—J. V. Guillotte, Albert Estopinal, Sr.
Deuxième District Sénatorial—A. L. Tissot, Chas. J. Gauthreaux.
Troisième District Sénatorial—Jos. D. Taylor.
Quatrième District Sénatorial—R. C. Davey.
Cinquième District Sénatorial—Dennis Mc Carthy.
Sixième District Sénatorial—R. R. Downing, W. J. Behan.

Le Conseil de Ville.

Premier Ward—Chas. Dickson.
Deuxième Ward—Irwin Jamison, Maurice Kenny.
Troisième Ward—Wm J. Kane, James J. Kenafy, Thos Haley.
Quatrième Ward—Samuel T. Gately.
Cinquième Ward—Chas. Louque, J. B. Ducastaing.
Sixième Ward—L. Caculla.
Septième Ward—Numa Dudoussat, L. B. Maro.
Huitième Ward—Francis B. Thriffley.
Neuvième Ward—John M. Clarke, Chas. Noel.
Dixième Ward—Dan A. Mayer, Jacob Bess.
Onzième Ward—Peter B. Caulfield, Frank M. Hall.
Douzième Ward—Ferdinand Marks.
Treizième et Quatorzième Wards—John B. King.
Quinzième Ward—George W. Foster.
Seizième et Dix-septième Wards—Henry Harmeyer, Sr.

Conseillers Municipaux.

Premier District—J. T. Callahan.
Deuxième District—Samuel Gautier.
Troisième District—Louis O. Desforges.
Quatrième District—Wm. A. Brand.
Cinquième District—Alex. Barras.
Sixième District—Ben W. Cason.
Septième District—Henry Pohlman.

Membres de la Chambre des Représentants.

Premier Ward—Samuel J. Kohlman.
Deuxième Ward—Geo. Ants, James Barry.
Troisième Ward—Wm. H. Bourke, Wm. F. Bulger, August Koch.
Quatrième Ward—E. P. Pradhomme.
Cinquième Ward—Jules A. Bocafoe, Emile Dupré.
Sixième Ward—Albert Legani.
Septième Ward—Louis B. Gohlbach, Chas. F. Burmeister.
Huitième Ward—Joseph Hirn.
Neuvième Ward—F. Dedenhofer, Milton Dulet.
Dixième Ward—Jacob Bohm, Patrick J. Kennedy.
Onzième Ward—B. J. O'Neill, R. B. Hans, Jr.
Douzième Ward—C. O. Piper.
Treizième et Quatorzième Wards—John T. Michel.
Quinzième Ward—Thomas F. Turnbull.
Seizième et Dix-Septième Wards—Frederick Deibel.

SAMUEL J. KOHLMAN,
Président du Comité de Paroisse du Parti Démocrate Régulier, Paroisse d'Orléans.
J. VOLRATH, Secrétaire.
14 av—

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 91—1an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 28 mars—

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Une grande fête sera donnée au bénéfice de l'Hôpital des Dames et des Enfants au Théâtre de l'Opéra, le 21, 22 et 23 avril.

Les magnifiques poèmes de Lalla Rookh "Lights of Asia" d'Edwin Arnold, seront illustrés d'une façon exquise par une pantomime mouvementée, des danses et des tableaux.
17 avril—17 au 21

THEATRE ST-CHARLES.

Seulement Trois Joyeuses Soirées, Commençant DIMANCHE, 17 AVRIL.

Lew Docstader's Minstrels!

R. J. CLAPHAM, Directeur.
Chaque Chose une Nouveauté. Prix Populaires.
Matinée Spéciale pour Dames et Enfants MARDI, 19 AVRIL.
Prix de la Matinée, 25 et 50 cts.
La vente des sièges réservés commencera Jeudi matin au contrôle.
16 avril—16 17 19

Seulement $2 aller et retour.

Excursion de la Nouvelle-Orléans à la Nouvelle-Ibérie, Lne., et retour donnée par le Young Men's Mutual Benevolent Ass., Au bénéfice du fonds de secours. Dimanche après Pâques 24 avril via le Southern Pacific R. R.

Le Ferry Morgan quitte le pied de la rue Esplanade à 6.30 A. M., Alger à 7 A. M., Gretna à 7:10 A. M. Pour le retour le train partira de la Nouvelle Ibérie à 5 30 P. M., arrivant à la Nouvelle Orléans à 10 heures P. M. Le train s'arrêtera à Gretna et toutes les stations régulières, aller et retour. Billets, $2.

Wagons spéciaux pour les dames et leurs escortes. Musique, danses, base-ball, courses, etc. Dîner 50c.
10 avril—10 17

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

SOARDS'
1892—NEW ORLEANS
City Directory
Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	2 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.
9 mars

LE NOUVEAU

LOUISIANA JOCKEY CLUB.

MEETING D'HIVER,

Commençant samedi, 2 janvier,

Et continuera ensuite tous les mardis, jeudis et samedis.

Les courses commenceront à 2 heures précises!

En cas de renvoi un drapeau sera hissé sur le Crescent Hall à 12:30 heures.
31 déc—91—1 2 1an—mar jeu sam

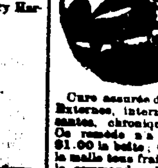

JAPANESE
PILE CURE
Cure assurée d'hémorroïdes tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, culantes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte; 6 boîtes pour $5.00; envoi par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement.
22avril—1an

Bogel Drug Co.,
LIMITED,
RUE DU CANAL, 111,
Chimistes-Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—
Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.
☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.
☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.
☞ Ordres de la campagne sollicités.
BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 67.
31déc—☞

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président.
J. WALLACE JOHNSON, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS.

Edw. J. Bobet,	Jules Tuyès,
Jules Andrieu,	R. J. Demarest,
F. Gally,	J. P. H. Baquié,
J. W. Hincks,	Geo. Price,
Hypolite Larecoussé,	L. Brasile,
Henry Denis,	R. L. Tardos,

17 nov—1an